



**Réunion du Conseil des dirigeants et dirigeantes des sections locales
du mardi 2 mai 2019
Bureau national (salle de conférence 1967), 4^e étage
100, rue Queen, Ottawa (Ontario)**

PROCÈS-VERBAL

Présences : G. Phillips (*président de la séance*), N. Giannakoulis, A. Picotte, A. Gibson, M. Mouelhi, C. Hug, F. McAneney, J. Crown

Personnel : J. Courty, C. Vézina, O. Kahriz

Par téléconférence : A. Butler, L. Ladouceur, P. Timusk, M. Collins, S. Van Der Werf, K. McKerlie, T. Croscup, D. Mutamba

1. Ouverture de la séance et observations préliminaires

La réunion du Conseil des dirigeants et dirigeantes des sections locales est officiellement ouverte à 17 h 30. Les participants se présentent à tour de rôle.

2. Ordre du jour

Le président a ajouté un point concernant les scientifiques des données à l'ordre du jour. L'ordre du jour est approuvé dans sa version modifiée.

3. Mise à jour sur les négociations collectives

Le président présente un rapport comportant les mises à jour suivantes :

- Groupe EC – La médiation est en cours et est prévue sur trois jours. Il s'agit de la dernière tentative avant d'atteindre une impasse. L'employeur ne semble pas pressé de parvenir à une entente.
- Groupe TR – La situation est sensiblement la même qu'à la table EC. De petits points ont été réglés. Les discussions concernant les points plus importants sont toujours

en cours. Le processus est très lent. Trois jours sont prévus la semaine prochaine pour cette table. L'arbitrage se profile à l'horizon.

Questions et commentaires :

Il est proposé que l'ACEP publie plus de renseignements et de mises à jour concernant les négociations collectives sur son site Web.

3. Scientifiques des données

La classification relève entièrement de l'autorité de l'employeur. La loi interdit aux syndicats de la fonction publique de négocier la classification et tous ses instruments, y compris les normes de classification. En outre, contrairement aux modalités dans le secteur privé, les unités de négociation dans la fonction publique fédérale ne sont pas délimitées par la négociation en fonction des communautés d'intérêts. Elles sont délimitées et définies à nouveau unilatéralement par l'employeur. Ce dernier détermine la composition de l'unité de négociation EC et celle de l'unité de négociation TR en publiant simplement une définition de groupe dans le cadre de la norme de classification EC et une autre définition de groupe dans le cadre de la définition du groupe TR. Le 9 mars 2019, selon son autorité en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le Conseil du Trésor a informé le Parlement qu'une nouvelle définition de groupe professionnel entrerait immédiatement en vigueur. L'ACEP n'a reçu aucun avis. Les nouvelles définitions découlaient principalement du travail effectué au cours des quatre années précédentes au sujet de la classification PA et, dans une moindre mesure, de la norme de classification FI. Le groupe PA comprenait les sous-groupes AS, CM, CR, DA, OE, etc. Le groupe PA comprendra désormais les sous-groupes ci-dessous. Les définitions des groupes professionnels et des sous-groupes comporteront trois sections :

- 1) Définition générale du type de travail effectué par les membres du sous-groupe;
- 2) Liste d'inclusions;
- 3) Liste d'exclusions.

À la suite du remaniement des définitions des sous-groupes du groupe PA, le libellé qui figurait dans les anciennes définitions et qui était reproduit dans les listes d'exclusions pour les groupes EC et TR n'existait plus. Un nouveau libellé a été ajouté à la définition du nouveau sous-groupe du groupe PA; les listes d'exclusions pour les groupes EC et TR devaient donc être actualisées, ce qui a été fait. Finalement les définitions des groupes EC et TR ont quelque peu changé; toutefois, pour autant que nous sachions pour le moment, les changements n'auront aucun effet sur les groupes EC et TR puisqu'en fait l'ACEP a reçu les définitions. Il reste un point à régler et l'ACEP doit en discuter avec l'employeur. La définition du nouveau sous-groupe PDM comporte un libellé qui semble définir le travail effectué par les scientifiques des données. La description de ce travail contenue dans la définition du sous-groupe PDM semble indiquer qu'il s'agit des tâches des scientifiques des données liées à l'élaboration d'algorithmes expressément à des fins prédictives en matière de ressources humaines (RH), c'est-à-dire l'application de la science des données aux

analyses générales. Cela exclurait l'application de la science des données dans le cadre des activités déléguées à chaque ministère.

Le travail des scientifiques des données a vraiment pris de l'importance au cours des dernières années, en particulier à Statistique Canada. Le travail de ces scientifiques, dans la mesure où il est axé sur le mandat de l'organisation, devrait être effectué par des employés du groupe EC. Si le travail a une incidence sur les activités liées aux RH au sein d'un ministère, il devrait être réalisé par des membres du groupe PDM. Cette question est soulevée à la table parce que ce groupe connaît une croissance rapide et qu'il pourrait avoir un impact important sur l'ACEP à l'avenir, ainsi que sur nos membres, car comme nous le constatons à Statistique Canada, il s'agit d'un très grand groupe. L'ACEP estime que si ce groupe assume les responsabilités de l'organisation, le travail devrait être effectué par des employés du groupe EC; en outre, en tant que dirigeants et dirigeantes des sections locales, vous devez préconiser que ces postes soient confiés à des employés du groupe EC si vous faites partie d'un comité consultatif patronal-syndical (CCPS) ou de comités des RH qui discutent des scientifiques des données, et bien comprendre le travail qu'ils font et que s'ils accomplissent le mandat de l'organisation, ils font partie du groupe EC. L'ACEP engagera des discussions avec l'employeur afin de préciser l'intention et l'application du libellé des définitions des sous-groupes. Nous ne négocions pas, mais nous nous engageons à défendre les intérêts de nos membres. Si la définition du nouveau groupe PDM s'applique uniquement aux analyses générales, elle touchera pour le moment moins de 200 postes qui ne font pas nécessairement partie de l'ACEP. Si la définition s'applique à tous les scientifiques des données, elle pourrait toucher environ 500 postes du groupe EC. L'ACEP a toujours considéré que les scientifiques des données faisaient partie du groupe EC. La définition de scientifique des données utilisée aux fins d'embauche dans le secteur privé le confirme. Nous engagerons des discussions avec l'employeur afin de nous assurer qu'il partage ce point de vue. Une communication claire sera envoyée à tous les dirigeants et les dirigeantes des sections locales afin qu'ils puissent s'appuyer sur un raisonnement précis lorsqu'ils participeront aux réunions de CCPS.

4. Mise à jour sur le système de paye Phénix

- Les paiements rétroactifs n'ont pas encore été entièrement mis en œuvre.
- Les dommages font l'objet de négociations selon trois niveaux.
- Le grief relatif à la pratique de travail déloyale passe au conseil. Ce dernier se penchera sur cette question le 23 mai.
- Des précisions supplémentaires sont demandées au sujet du règlement des griefs au cours de la dernière année et demie. C. Vézina explique que l'on demande à la personne responsable des dossiers relatifs au système Phénix de présenter une mise à jour aux deux semaines sur l'état des dossiers. Le nombre d'appels entrants semble avoir diminué.

5. Conversion EC

N. Giannakoulis mentionne que de nombreux ministères achèvent certains des travaux de classification liés aux projets de normalisation. Cela a créé beaucoup d'anxiété chez nos membres. N. Giannakoulis demande au Conseil s'il y a des questions ou des préoccupations, au sein des sections locales, que l'ACEP devrait examiner de plus près. Un membre a indiqué que cela ressemblait à une campagne contre les membres du groupe EC, ce qui avait un effet dévastateur au ministère de la Justice. A. Butler mentionne qu'il y a peu de mouvement à Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC). Des pertes importantes sont à venir, mais ce n'est pas aussi évident qu'au ministère de la Justice et à Bibliothèque et Archives Canada.

6. Budget

N. Giannakoulis offre un aperçu détaillé du budget. Le Comité des finances s'est réuni en février et a ensuite présenté le budget au Conseil exécutif national (CEN). Il est maintenant temps de faire approuver le budget par le Conseil des dirigeants et dirigeantes des sections locales. L'assemblée des membres sur le budget aura lieu le 18 juin. Nous nous dirigeons vers un vote favorable au budget. Nos recettes liées aux cotisations sont supérieures à celles des années précédentes.

Les membres du Conseil expriment leur mécontentement lié au fait qu'ils n'ont pas reçu le budget à l'avance et que cela ne constitue pas une consultation appropriée. Il est décidé qu'un deuxième volet de discussions aura lieu lors d'une autre réunion du Conseil le 23 mai, afin que toutes les parties aient la possibilité d'examiner le budget à l'avance.

7. Politique sur la confidentialité

Cette politique a été signée par tous les membres du CEN. Elle a également été signée par tous les membres du personnel de l'ACEP.

Les dirigeants et les dirigeantes des sections locales se disent insatisfaits de la politique. Ils estiment qu'elle semble destinée au personnel de l'ACEP plutôt qu'aux dirigeants et aux dirigeantes des sections locales. Certains ont exprimé des préoccupations concernant la signature du document en raison de certaines formulations utilisées.

La séance du Conseil des dirigeants et dirigeantes des sections locales est levée à 20 h 18, HAE.